

**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL SPECIALITE,
CONDUITE ET GESTION DES ENTREPRISES MARITIMES**

option COMMERCE et option PLAISANCE

E22 GESTION ET MANAGEMENT

(Durée : 2 heures)

La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront pour une part importante dans l'appréciation des copies.

L'usage des instruments de calcul est autorisé.

1^{re} QUESTION (valeur = 6)

Un armateur fait l'inventaire de son bateau, un porte-conteneurs, au 31 décembre 2013. Il vous charge d'effectuer les travaux suivants.

1. Compléter le tableau de reclassement des charges à partir du **document 1**, sur **l'annexe 1** (à rendre avec la copie).
2. Compléter le tableau de résultat différentiel sur **l'annexe 1** (à rendre avec la copie).
3. Calculer le seuil de rentabilité en **annexe 1** (à rendre avec la copie).
4. Mesurer la sécurité de la société en exprimant le point mort, sachant que le chiffre d'affaires est régulier sur l'année. **Annexe 1** (à rendre avec la copie).
5. Calculer la marge de sécurité et l'indice de rentabilité du bateau. **Annexe 1** (à rendre avec la copie).
6. Déterminer le chiffre d'affaires prévisionnel à réaliser durant l'exercice 2014 pour que le résultat atteigne 350 000€, sachant que le pourcentage de marge sur coût variable et le montant des charges fixes restent inchangés.

2^e QUESTION (valeur = 6)

L'armement achète un porte charge amortissable sur 5 ans en linéaire. L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

1. Calculer le taux d'amortissement à appliquer.
2. Retrouver la valeur d'acquisition du bien.
3. Justifier le calcul de l'annuité de l'amortissement de 2015.
4. Justifier le calcul de l'annuité de l'amortissement de la première année et retrouver la date de mise en service du bien.
5. Compléter le tableau en **annexe 2** (à rendre avec la copie).

Tournez la page SVP

3^e QUESTION (valeur = 4)

Droit du travail.

A l'aide du **document 2** et de vos connaissances vous répondrez aux questions suivantes.

1. Citer le document qui régit le travail à bord des navires de commerce.
2. Indiquer s'il est possible de faire travailler de manière quotidienne un marin de la façon suivante : de 1 h 00 à 8 h 00 et de 12 h 00 à 20 h 00. Justifier votre réponse.
3. Donner des exemples concrets de situations où le capitaine peut faire travailler un marin pendant ses périodes de repos à bord d'un navire.
4. Expliquer ce qui se passe quand un marin a dépassé ses horaires de travail en raison d'impératifs de sécurité.

DOCUMENT 2

Code des transports

CINQUIEME PARTIE : TRANSPORT ET NAVIGATION MARITIMES

LIVRE V : LES GENS DE MER

TITRE IV : LE DROIT DU TRAVAIL

Chapitre IV : Durée du travail, repos, congés et salaire

Section 2 : Repos et jours fériés

Article L5544-13

« Le capitaine peut exiger du marin les heures de travail nécessaires à la sécurité immédiate du navire, des personnes présentes à bord ou de la cargaison, ou en vue de porter secours à d'autres navires ou aux personnes en détresse en mer. Dans ces cas, le capitaine peut suspendre l'organisation habituelle des horaires de travail ou de repos et exiger d'un marin qu'il travaille pendant le temps nécessaire pour faire face à ces circonstances. Lorsque celles-ci ont cessé, le capitaine attribue au marin qui a accompli un tel travail, alors qu'il était en période de repos, un repos d'une durée équivalente. Les conditions dans lesquelles ce repos est pris tiennent compte des exigences de la sécurité et des nécessités de la navigation. »

Sous-section 1 : Repos quotidien

Article L5544-15

« Les dispositions des articles L. 3131-1 et L. 3131-2 du code du travail ne sont pas applicables aux marins. La durée minimale du repos à laquelle a droit le marin est de dix heures par période de vingt-quatre heures. Le repos quotidien ne peut être scindé en plus de deux périodes. L'une de ces périodes est d'au moins six heures consécutives. L'intervalle entre deux périodes consécutives de repos ne peut dépasser quatorze heures. »

Source : J.O. 2012

4^e QUESTION (valeur = 4)

Le contrat de transport maritime.

Lire le document ci-dessous et répondre aux questions.

DOCUMENT 3

Dans le cas d'un contrat de transport :

Le chargeur s'engage à payer un fret déterminé.

Le transporteur à acheminer une marchandise déterminée d'un port vers un autre.

Le chargeur et le transporteur sont identifiés au connaissance.

Dans le cas d'un contrat d'affrètement (charte-partie) :

Les parties conviennent librement de la location d'un navire pour une période ou un voyage déterminé.

1. Définir les termes suivants :

- « un contrat » ;
- « le connaissance » ;
- « le fret ».

2. Citer les deux parties d'un connaissance.

3. Présenter les différents types d'affrètements.

Nota :

1. Aucun document n'est autorisé.

2. Délit de fraude : « Tout candidat pris en flagrant délit de fraude ou convaincu de tentative de fraude sera immédiatement exclu de la salle d'examen et risque l'exclusion temporaire ou définitive de toute école et d'une ou plusieurs sessions d'examens sans préjudice de l'application des sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur réprimant les fraudes dans les examens et concours publics ».

DOCUMENT 1

On vous indique la part de charges fixes dans les charges suivantes

- Achats et charges externes 0 %
- Services extérieurs 1/3
- Impôts et taxes 75 %
- Charges de personnel 1/2
- Dotations aux amortissements et provisions. 100 %
- Charges financières 90 %

RESULTAT COURANT AVANT IMPOT

CHARGES		PRODUITS	
Achats et charges externes	2 175 000	Ventes de prestations de services	7 000 000
Services extérieurs	300 000		
Impôts et taxes	100 000		
Charges de personnel	3 000 000		
Dotations amort. et prov.	900 000		
Charges financières	200 000		
RESULTAT	325 000		
TOTAL	7 000 000	TOTAL	7 000 000

NUMERO DE PLACE :

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE .

ANNEXE 1
(à rendre avec la copie)

TABLEAU DE RECLASSEMENT DES CHARGES

CHARGE PAR NATURE	TOTAL	FIXES	VARIABLES
TOTAL			

TABLEAU DE RESULTATS DIFFERENTIELS

	MONTANTS	POURCENTAGE
Chiffres d'affaires (C.A)		
Charges Variables		
Marge sur coût variable		
Charges fixes		
Résultat		

Seuil de rentabilité.(S.R).....
.....
Point mort.....
.....

Formules	Calculs
Marge de sécurité = C.A – Seuil de rentabilité	
Indice de sécurité = marge de sécurité / C.A *100	

NUMERO DE PLACE :

NE RIEN INSCRIRE AU DESSUS DE CETTE LIGNE .

ANNEXE 2
(à rendre avec la copie)

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Date d'inventaire	Base à amortir	Amortissements	Cumul	Valeur nette en fin d'exercice
31/12/2014		16 250		
31/12/2015		30 000		
31/12/2016				
31/12/2017				
31/12/2018				
31/12//2019				